



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Paris, le 16 janvier 2019

**Direction générale
de l'enseignement
scolaire**

**Service
du budget, de la
performance et des
établissements**

**Sous-direction
de la vie scolaire, des
établissements et des
actions socio-éducatives**

Bureau
des actions éducatives,
culturelles et sportives

DGESCO B3-4
n° 2019 – 0008

Affaire suivie par
Delphine Laroche
Téléphone
01 55 55 15 95
Courriel
delphine.laroche
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Le ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse

à

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie
Messieurs les vice-recteurs

Objet : Lancement de la 2^{ème} édition du « Festival École en chœur »

Le « Festival École en chœur », organisé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, en lien avec la Mission laïque française (Mlf), s'inscrit dans le cadre de la politique interministérielle pour le développement de l'éducation artistique culturelle et sensorielle, présentée au conseil des ministres le 14 septembre 2017. Elle fixe notamment comme priorité, la création d'une chorale dans chaque école et chaque collège.

Le « Festival École en chœur » s'inscrit pleinement dans le plan d'action commun intitulé [« A l'école des arts et de la culture »](#), présenté le 17 septembre 2018 par les ministres de l'éducation nationale et de la culture, visant à permettre à tous les enfants de 3 à 18 ans de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité.

Décliné sur l'ensemble du territoire et à l'étranger dans le réseau de la Mlf, le festival a pour objectifs de valoriser les projets chorals réalisés par les professeurs avec leurs élèves dans les écoles, les collèges et les lycées publics et privés, et à encourager la création de chorales scolaires.

L'ensemble des concerts filmés sera valorisé sur un espace numérique en ligne : <http://ecoleenchoeur.tumblr.com/>.

Cette saison de concerts se terminera par un grand concert national qui aura lieu le 11 juin 2019 à l'Auditorium de Radio France.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur ces deux sites Internet :

- <http://www.education.gouv.fr/festival-ecole-en-choeur>
- <http://eduscol.education.fr/cid86055/festival-ecole-en-choeur.html>

Je vous invite à diffuser largement les informations relatives à ce festival dans les écoles et les établissements par l'intermédiaire des inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), des délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) éducation musicale et chant choral, des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et des conseillers pédagogiques en éducation musicale (CPEM), afin que les professeurs en aient largement connaissance.

Je souhaite vous remercier vivement de la contribution que vous pourrez apporter à la pleine et entière réussite de ce festival.

Jean-Marc Huart
Directeur général de l'enseignement scolaire